



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES

----- ★ ★ ★ ★ -----

DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

**52^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE
LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT**

New York, le 02 April 2019

Monsieur le Président,

En me réjouissant, au nom de ma délégation, de votre élection à la présidence de la 52^{ème} session de la Commission de la Population et du Développement, je voudrais partager les vues et l'expérience de mon pays sur le thème du débat.

De telles vues et considérations rejoignent, pour les appuyer, celles judicieusement exprimées par la Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Permettez-moi, également, de me féliciter des Rapports du Secrétaire général en la matière, qui donnent une idée assez précise des grandes tendances démographiques actuelles et des problèmes y afférents.

Monsieur le Président,

Une croissance économique forte et durable capable de propulser les pays en développement vers l'émergence exige immanquablement la constitution d'un capital humain de qualité.

C'est pourquoi, l'Etat du Sénégal, dans le sillage de la Conférence internationale de la Population et du Développement (CIPD), convaincu des interrelations qui existent entre « Population et Développement durable », a très tôt pris en charge dans le **Plan Sénégal Emergent (PSE)**, la problématique de la population et de la capture du Dividende Démographique.

Il en a fait une préoccupation majeure en y inscrivant l'éducation, le développement des compétences, l'emploi, l'accès

aux services sociaux de base, la lutte contre la vulnérabilité de certaines couches de population ainsi que la gestion de la migration comme des priorités. Cette marque d'intérêt reflète toute la dimension humaine attendue des politiques économiques et sociales.

Monsieur le Président,

Cet engagement résolu de mon pays dans le Plan Sénégal Emergent à soutenir le développement du capital humain lui a permis de prendre des politiques hardies allant dans ce sens.

Ainsi, dans **le domaine de la protection sociale**, le programme national de bourse de sécurité familiale (**PNBSF**) est mis en œuvre pour lutter contre la pauvreté extrême et la vulnérabilité.

De même, le programme de Couverture Maladie Universelle (**CMU**) s'occupe essentiellement de la couverture du risque maladie et de la prise en charge médicale des soins pour les indigents et groupes vulnérables.

Aussi, il est mis en place la Carte d'Egalité des Chances (**CEC**) pour une meilleure intégration économique et sociale des personnes vivant avec un handicap.

Au niveau de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent(e)/jeune, le Sénégal s'est engagé à réduire la mortalité maternelle et à poursuivre les progrès en vue d'atteindre les cibles de l'ODD3 tout en reconnaissant que la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile sont essentielles pour obtenir

l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, en plus de leur impact positif sur le développement économique.

La politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (**PAQUET-EF**). L'analyse du niveau de réalisation des résultats prioritaires du PAQUET a permis de constater que des progrès sont réalisés dans le secteur de l'éducation.

Dans le domaine de l'emploi, le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (**PAPEJF**), mis en place depuis 2014, a favorisé l'émergence de Micros, Petites et Moyennes Entreprises de femmes et des jeunes dans les chaînes de valeurs agricoles et de services.

Le Programme d'urgence de Développement communautaire (**PUDC**), dans sa composante 2 « Productivité des populations rurales et production agricole » et au niveau du volet « entrepreneuriat rural », appuie les femmes rurales dans la création de petites et moyennes entreprises.

Il faut aussi noter l'initiative de la création de la Délégation générale pour l'Entrepreneuriat Rapide des jeunes et des femmes (**DER/F**) en 2018, financée à hauteur de 30 milliards de FCFA par l'Etat du Sénégal ainsi que le Projet pour le Développement de l'Entrepreneuriat au Sénégal (**PDEAS**) en 2017 avec un financement de 59 milliards par l'Etat du Sénégal créant 30 000 emplois.

En fin dans le domaine de la production des données des informations, le Sénégal envisage de poursuivre le renforcement des capacités à tous les niveaux du Système Statistique National en vue de soutenir la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement notamment le Plan Sénégal Emergent (PSE), les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'amélioration de la qualité des produits statistiques pour une meilleure satisfaction de la demande.

Dans ce cadre, le Sénégal a adhéré à la Norme spéciale de Diffusion des Données en vue de l'amélioration de la qualité de la production statistique.

A cet égard, la rénovation des comptes nationaux à travers le recensement général des entreprises (RGE) a été réalisée en 2016 en vue d'avoir une base assez large de la structure de l'économie. De même, les Enquêtes Démographiques et de Santé sont depuis cinq ans réalisées chaque année.

Monsieur le Président

Nonobstant les avancées enregistrées en matière de population et Développement au Sénégal, des défis importants demeurent et doivent être relevés notamment :

- Renforcer la sensibilisation des populations et le plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion en vue de réduire fortement les pesanteurs socioculturelles (coutumes et pratiques préjudiciables) qui entravent l'épanouissement de la femme aux plans professionnel et social ;

- renforcer les programmes novateurs existants en vue de favoriser l'accès des femmes aux facteurs de production (ressources foncières, ressources financières, etc.) et d'assurer leur autonomisation économique ;
- Promouvoir les stratégies et programmes de maintien des filles dans le système d'éducation et de formation en vue d'une autonomisation durable de la femme et de maximiser sa contribution au processus de capture du dividende démographique au Sénégal ;
- Renforcer la sécurité personnelle de la femme et de la fille puisque les violences contre elles constituent des obstacles fondamentaux à leur pleine participation aux activités économiques et sociales de leurs communautés (absentéisme au travail ou à l'école, détérioration de la

Monsieur le Président

La délégation sénégalaise, pour conclure, tout reconnaissant qu'il faudrait renforcer et mieux coordonner la coopération internationale, à l'appui des politiques de population, remercie l'ensemble des partenaires au développement en particulier le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour son leadership sur les questions de population.

Je vous remercie.